

6 IDÉES REÇUES SUR LA TAXATION DE L'AÉRIEN

Revendication populaire majeure et présentée comme une mesure d'urgence climatique, la taxation de l'aérien est à l'ordre du jour de la Loi mobilité discutée au printemps 2019 au Parlement. Afin de clarifier un débat souvent pollué de fausses informations, nous démontons ici 6 idées reçues sur la taxation de l'aérien.

1 « Il n'est pas possible de taxer le kérosène ni de taxer les billets d'avions en France. » FAUX



- Il est juridiquement possible de taxer le kérosène utilisé sur les vols métropolitains en France.
- Il est juridiquement possible de taxer le kérosène utilisé sur un vol international. La convention internationale de Chicago de l'empêche pas.¹
- Il n'existe pas de frein juridique à la mise en place d'une contribution sur les billets d'avion.

« Cela va tuer les emplois en France » FAUX

Ces mesures concerneraient toutes les compagnies aériennes achetant du kérosène ou vendant des billets d'avion en France. Au moins 7 pays de l'UE ont déjà mis en place une taxe sur le carburant et les billets d'avions, sans pour autant causer de délocalisation des vols ou des emplois. En Europe, la Norvège et la Suisse taxent le kérosène domestique et au moins sept pays de l'UE ont déjà mis en place une taxe sur les billets d'avions, sans pour autant causer de délocalisation des vols ou des emplois. **Des emplois peuvent être créés dans le ferroviaire.**

Une étude² commanditée par la Commission européenne confirme la pertinence de la mise en place d'une taxe de 33 centimes d'euros par litre de carburant. Cette taxe diminuerait de 10 % les émissions de CO₂ du secteur aérien et permettrait de réduire le bruit, dans les mêmes proportions. Et tout cela **avec des impacts négligeables en termes d'emploi**. Une autre étude³ confirme l'impact faible sur l'emploi en France, grâce notamment au report vers le train et grâce aux moyens financiers. Des mesures peuvent être prises pour garantir une transition juste du secteur aérien.

Exemples de pays ayant instauré une taxation du kérosène



Norvège



États-Unis



Japon



Depuis le 1er avril 2018, la Suède applique une « contribution climat ». En un an, le nombre de passagers a diminué de plus de 4 %.

Taxation du kérosène



+ 3,6 Milliards/an⁴

Exonération fiscale - dont 500 millions environ sur les vols intérieurs

Contribution Climat



+> 2 milliards d'euros⁵

Contribution climat sur tous les vols au départ de la France

2 « Les billets d'avion sont déjà taxés à hauteur de 50 % ! » FAUX

- À ce jour, le secteur aérien bénéficie de nombreuses exemptions fiscales. Il ne supporte que deux taxes dont les recettes ne lui reviennent pas, pour un montant total d'environ **500 M€/an**, soit, rapporté au trafic aérien en France, **environ 6 euros par passager**.



- Le secteur aérien bénéficie de nombreuses exemptions fiscales et subventions (Plus de 250 millions d'euros par an⁶).

Vol	Taux	Observations
VOLS INTERIEURS	10 %	Réduite
VOLS INTERNATIONAUX	0 %	Exonération

- Les redevances (aéroportuaires, de navigation aérienne ou d'autres) composant **50 % du prix du billet** sont destinées à couvrir le coût de services rendus.

3 « Taxer l'avion va pénaliser les plus modestes. » FAUX

- "En 2016, 81% des ouvriers déclaraient « ne pas avoir pris l'avion l'an passé », contre 72% des employés et seulement 47% des cadres supérieurs."⁷

47% 72%



Population mondiale prenant l'avion chaque année.

4 « Le transport aérien ne représente que 1 % des émissions en France. » FAUX



des émissions totales en France⁸ (vols internationaux compris)



des émissions des transports français⁹ (vols internationaux compris)

De plus, l'impact du transport aérien sur le réchauffement global est au moins double en raison des vapeurs d'eau et des oxydes d'azote.¹⁰

5 « Le train ne peut pas remplacer l'avion » FAUX



- Les lignes aériennes parmi les plus fréquentées en France... sont desservies en train.
- 68 % des passagers en France réalisent des vols entre 2 villes en métropole. Les liaisons depuis et vers Paris représentent 2/3 de ce trafic.¹¹
- Prendre l'avion pour effectuer un trajet au niveau national est **7 fois plus polluant qu'en bus** mais près de **14 à 40 fois plus polluant qu'en train**.¹²

6 « L'aérien fait déjà beaucoup pour le climat. » FAUX

- Ryanair fait partie des 10 plus grands émetteurs de CO₂ européens.¹³
- Si rien n'est fait, les émissions du transport aérien devraient tripler d'ici 2050.¹⁴
- Au niveau européen, les vols internationaux ont une forte responsabilité avec une augmentation des émissions de CO₂ de 110% entre 1990 et 2008 alors que les principaux secteurs économiques européens ont réduit leurs émissions pendant cette période.¹⁵



CO₂ +110%

